



NAPA Nouvelles des Aires Protégées en Afrique



News from African Protected Areas

N°80
Novembre 2014



Edito
(le WPC, c'est maintenant !)

Geoffroy MAUVAIS
Coordinateur du Papaco

Conservation et radotage...

Dans quelques jours, le 6^{ème} congrès mondial des parcs va débuter. Plus de 5 000 participants sont attendus, venus de toute la planète, qui, pendant une semaine, célébreront la conservation de la nature et profiteront de ce moment rare, tous les dix ans. L'accent portera sur les succès, car il y en a (voir les histoires présentées dans cette NAPA) et les conclusions du congrès se voudront résolument optimistes. C'est normal.

Alors, peut-être faut-il, avant de céder avec délectation à cette vague de positivisme, se rappeler du contexte actuel de la conservation en Afrique ? Au moins pour ne pas être taxés d'angélisme ?

« D'un bout à l'autre du continent s'accélère sans cesse la cadence des ravages et des destructions causées par la sottise, l'ignorance et l'aveuglement des hommes. Ici c'est la majestueuse forêt dense, symbole pourtant, s'il en fût, de pérennité et de puissance, qui s'écroule, par millions d'hectares, sous les effets conjugués du fer et du feu ; là c'est un bétail surabondant - et souvent squelettique - dont le piétinement obstiné écorche un sol désormais exposé à la perfide morsure des vents. Plus loin, dans les immensités désertiques que leur ampleur même semblait devoir protéger des méfaits du civilisé, camions et armes de guerre (dont l'emploi pour la chasse est interdit par la loi) poursuivent inlassablement, à titre, souvent, de « divertissement » les dernières gazelles. Autour des villes, habitées par un Homo dit pourtant « sapiens », un

cercle de silence et de mort s'étend sans cesse : il faut aller de plus en plus loin pour pouvoir assassiner antilopes, phacochères, pintades ou tourterelles (...)

Bien sûr, il n'est pas question de l'oublier : l'exploitation des ressources naturelles doit se poursuivre et, devant une inquiétante marée démographique qui s'enfle sans cesse, s'amplifier. Bien sûr, il faut nourrir les affamés ! Bien sûr, la misère demeure un intolérable scandale (...)

Cependant, ici et là, quelques esprits réfléchis s'épouvantent et, mesurant l'ampleur des dégâts que l'on est en train d'infliger à la Nature africaine, tentent, courageusement, de dénoncer le péril. Même s'il s'agit d'un combat d'arrière-garde, ils tiennent à honneur de le livrer. On voudrait être certain que leur cri d'alarme sera entendu, et d'abord, des africains eux-mêmes, désormais seuls responsables de leur avenir et de celui de leur pays. Le sera-t-il ? A dire vrai, ce n'est pas certain. Les hommes de gouvernement vivent, obligatoirement, dans un empirisme au jour le jour qui les empêche de penser le futur à une échelle suffisante. Les autres demeurent dans l'ignorance : la conservation de la Nature n'est pas encore systématiquement enseignée ici dans les écoles, comme elle l'est, déjà, dans plusieurs pays du monde.

Or, il faut bien le reconnaître : rien d'efficace, rien de durable ne se fera sans un profond changement de mentalité et de climat psychologique. Les plus beaux textes administratifs demeureront lettre morte - comme certains le sont à peu près déjà - tant qu'ils ne seront pas appuyés par une opinion publique vigilante, reflet elle-même d'une attitude nouvelle de l'Homme à l'égard de la Nature et du Monde (...)

Les Africains sauront-ils donner au monde, dans ce domaine, le magnifique exemple que l'humanité toute entière attend d'eux ? (...) Vont-ils puiser dans leur plus antique tradition les pacifiques sagesses capables de faire de l'Afrique un continent où l'Homme saura se servir de la Nature sans la détruire ? Leur pays restera-t-il, en particulier, le seul témoin des prodigieuses concentrations de grands mammifères à la fin du tertiaire ? Verra-t-on longtemps encore éléphants, girafes, zèbres et rhinocéros ? On le souhaite. »

Ce texte a été écrit par Théodore Monod* il y a plus de 50 ans, en 1961, sous le titre « La nature africaine en péril : peut-elle encore être sauvée ? »... Il est pourtant d'une incroyable actualité et nous rappelle, si besoin était, que les paroles ne suffiront pas à changer la donne. Souhaitons donc que ce congrès nous poussera aux actes !

*Théodore MONOD était Professeur au Muséum d'Histoire Naturelle et Directeur de l'Institut Français d'Afrique Noire

Voir aussi le [blog de l'AfD](#) sur les aires protégées

Le WPC – C'est maintenant !



Formation continue en gestion des aires protégées : la 9^{ème} édition du Diplôme Universitaire a commencé au parc national de la Lopé (Gabon)

Direction 4 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

Une petite vingtaine d'étudiants, venus de six pays (Cameroun, Congo, RDC, Centrafrique, Gabon, Tchad), se sont retrouvés le 20 octobre au parc national de la Lopé (centre de formation CEDAMM) pour la 9^{ème} édition du Diplôme Universitaire sur la gestion des AP, cette année encore mis en œuvre conjointement par l'UICN et WCS, en collaboration avec l'Université Senghor d'Alexandrie. Destinée aux jeunes professionnels (gestionnaires d'AP, ONGs, privés...) impliqués dans la



conservation en Afrique, cette formation se déroule sur huit semaines et associe théorie et pratique sur le terrain...



IUCN
WORLD PARKS CONGRESS
SYDNEY 2014

Sydney, 12 – 19 novembre 2014

Des parcs, des hommes, une planète :

des solutions pour nous inspirer

**22 histoires d'Afrique...
« en Route pour le Congrès »**

La précédente NAPA nous a présenté le programme des événements auxquels participe le Papaco au Congrès Mondial des Parcs (voir NAPA 79) et quelques autres présentations en lien avec la conservation en Afrique. La présente NAPA nous livre deux séries d'histoires que porteront nos « champions » au congrès : l'une parle de gouvernance des aires protégées et l'autre de la possible réconciliation de la conservation et du développement.

Le mois prochain, deux autres séries d'histoires africaines viendront clore notre aventure « sur la route vers Sydney ».

Plus d'info sur www.papaco.org

Aires protégées africaines : d'une approche formelle et exclusive à une gouvernance partagée et inclusive des aires protégées

Directions 1 et 3 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

Nils Odendaal (Namibia) – Nick de Goede (South Africa) – Daniel Marnewick (South Africa) - Dancilla Mukakamari (Rwanda) -Togarasei Fakarayi (Zimbabwe) – Inza Kone (Côte d'Ivoire)

INTRODUCTION

En Afrique, la conservation a beaucoup évolué au cours des dernières décennies et ne se limite plus à une gestion formelle et exclusive des aires protégées. Pour contrer les menaces auxquelles l'environnement fait face sur le continent, des approches de conservation innovantes ont été mises en place, la législation a été adaptée à ces nouvelles aires protégées et les acteurs de la conservation se renouvellent progressivement.

Plus qu'une dissertation générale sur la gouvernance, le présent document vise à présenter 6 exemples différents de succès et d'innovation en terme de gouvernance en Afrique sub-saharienne : en Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Namibie, Rwanda et Zimbabwe. De chacun de ces exemples sont

tirées des leçons et des recommandations qui ne sont certes pas exhaustives mais qui - nous l'espérons - pourront servir de base de réflexion à d'autres cas similaires.

- *Chaque paragraphe est divisée en 6 sous-parties présentant chacune un des 6 exemples. A la frontière namibo-sud-africaine d'abord puis en Namibie, au Rwanda, au Zimbabwe, en Afrique du Sud et enfin, en Côte d'Ivoire.*

En **Afrique du Sud** et en **Namibie**, le concept d'aires protégées transfrontalières est relativement nouveau mais beaucoup a été entrepris ces dernières années. Le concept est de plus en plus populaire et certains parcs ont pris les devants en matière de gestion transfrontalière. Le **Parc Transfrontalier /Ai/Ais-Richtersveld (PTAA)** a été créé il y a maintenant 10 ans. Ces dernières années il s'est illustré par le réel **succès de sa gestion commune** du parc national du Richtersveld (Afrique du Sud) et du parc Ai-Ais (Namibie).

En **Namibie**, la réserve du NamibRand est un **modèle de gouvernance privée pour l'Afrique australe**. Son fonctionnement démontre qu'un groupe de philanthropes peut faire la différence et assurer la protection de milieux importants pour la biodiversité. L'association de la réserve du NamibRand fournit un exemple d'un système efficace de gestion et de financement qui a permis à la réserve d'assurer la conservation de son importante biodiversité.



La Réserve du NamibRand

De nouveaux modèles de gouvernance cherchant à impliquer les communautés locales dans la gestion de leurs ressources émergent peu à peu en Afrique.

Au **Rwanda**, le gouvernement agit pour assurer une participation **plus égalitaire des hommes et des femmes dans la conservation** des aires protégées.

Au **Zimbabwe** le couloir situé entre les montagnes de Chimanimani et de Nyanga abrite une biodiversité très importante ainsi qu'un fort taux d'endémisme. Il fait partie du "hotspot" de l'Afromontane orientale. Malheureusement, **les communautés sont très peu impliquées dans la gouvernance des aires protégées de cette région** et se sentent donc peu concernées par les problématiques de conservation. Face à ce constat, BirdLife Zimbabwe a lancé un **programme de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la conservation** des Zones Clés pour la Biodiversité de la région.

Le programme "Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux" (ZICO) est un programme international créé par Birdlife et implanté dans plus de 100 pays à travers le monde. En **Afrique du Sud**, on trouve 122 ZICO mais moins de 40% d'entre elles bénéficient d'un statut légal de protection. Depuis maintenant 3 ans, Birdlife collabore avec des agences départementales de conservation et des organisations partenaires de protection de l'environnement et a **mené, avec succès, divers propriétaires terriens à placer sous protection leurs terres situées dans des ZICO**.

En **Côte d'Ivoire**, enfin, les effets de la déforestation et du braconnage ont un effet dévastateur sur la nature du pays. Les dirigeants actuels tentent donc d'adapter les politiques nationales de conservation afin de répondre à ces problèmes et d'inclure les populations locales dans la gestion des ressources. Le cas du projet de conservation communautaire de la forêt des Marais de Tanoé-Ehy, au Sud-Est du pays, est un **cas pionnier de gestion communautaire en Côte d'Ivoire** et est un exemple pour toutes les aires protégées du pays.

CONTEXTE : SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ACTEURS IMPLIQUES

En 2003, un **accord** entre **l'Afrique du Sud et la Namibie** a été **signé par les présidents des deux pays**. Cet accord fixe les limites du parc dont la surface est de 604 500ha. Le parc transfrontalier est gouverné par un Conseil de Gestion Mixte aidé par un Comité de Gestion du Parc qui est composé des responsables de la gestion des parcs du côté namibien et du côté sud-africain. Les parcs sont gérés par les Parcs Nationaux d'Afrique du Sud, le ministère de l'environnement et du tourisme et les *Namibian Wildlife Resorts* - services Namubiens en

charge du tourisme. Chacun de ces trois organismes est financé soit par le gouvernement sud-africain soit par le gouvernement namibien.

En Namibie, les propriétaires terriens qui ont décidé de s'associer à la réserve du NamibRand ont signé un contrat qui intègre leurs terres dans la réserve. Les statuts du contrat définissent **ce qui peut et ne peut pas être fait en terme de gestion des ressources et d'utilisation des terres** et infrastructures au profit de la conservation et du tourisme. Tous les propriétaires terriens ayant cédé la gestion de leurs terres à la réserve deviennent automatiquement directeurs de l'association de la réserve et siègent au **conseil qui oriente la gestion de la réserve**. En signant ce contrat, tous les propriétaires se plient à la vision de la réserve en termes de conservation et approuvent les objectifs et étapes de conservation préalablement définis pour le territoire.

Au Rwanda, l'association des Ecologistes du Rwanda (ARECO) travaille particulièrement dans les aires protégées du Nord-Ouest du pays, dans le parc national des volcans, le parc national de Nyungwe et la réserve de Mukura. L'association soutient les initiatives communautaires responsabilisant les femmes dans la gestion des ressources et la conservation de la biodiversité des aires protégées. Pour favoriser la participation des femmes dans la gouvernance des aires de conservation, un **accord a été signé entre ARECO et le Conseil Rwandais de Développement** - l'institution gouvernementale en charge de la gestion des aires protégées du Rwanda.

Au Zimbabwe, afin d'assurer la bonne gestion des cinq ZICO du couloir de biodiversité situé entre les montagnes de Chimanimani et de Nyanga, Birdlife Zimbabwe a aidé à la formation, pour chaque site, d'un **Groupe Consultatif de Gestion** - composé de représentants des différentes parties prenantes et des communautés locales - et de **groupes locaux de conservation**.

En Afrique du Sud, enfin, les "Biodiversity Stewardships" - **accords légaux entre des propriétaires terriens** souhaitant protéger la biodiversité de leurs propriétés **et l'Etat sud-africain** - sont un outil de conservation efficace et économe pour assurer la protection de la biodiversité, promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et étendre le réseau des aires protégées au-delà des parcs gérés par l'Etat.

DES INSTITUTIONS LEGITIMES ET RECONNUES

Frontière Namibie-Afrique du Sud. De chaque côté de la frontière, des lois nationales réglementent la gestion des parcs. Une des sections de la Stratégie Commune des Parcs – le document qui réglemente les opérations transfrontalières du parc – a justement pour objectif **l'harmonisation des deux politiques nationales de gestion**. Beaucoup a été fait dans ce sens au sein du PTAA. Par exemple, des **autorisations de communication radio au delà de la frontière** ont été émises par les autorités namibiennes et sud-africaines et il est maintenant possible pour les rangers de communiquer légalement avec leurs collègues où qu'ils soient dans le parc. Ceci n'aurait pas été possible il y a quelques années et est un bon exemple du succès de la coopération entre la Namibie et l'Afrique du Sud au sein du PTAA.



La collaboration radio dans le PTAA

En Namibie, l'association de la réserve du NamibRand est légalement enregistrée en tant qu'association à but non-lucratif. **Ce statut légal fait de la réserve une structure autorisée à signer des contrats et à mener diverses activités** en Namibie. Les statuts de l'association lui servent de constitution et permettent de cadrer les rôles des administrateurs, les règles d'embauche, les activités à mener, la gestion des financements, etc.

Au Rwanda, 60% des coopératives communautaires basées autour des aires protégées du Rwanda sont maintenant enregistrées auprès des autorités nationales et bénéficient **d'un statut légal qui leur permet d'accéder à différentes sources de financement**. Les coopératives peuvent également bénéficier d'une part (40%) du revenu généré par des activités de conservation et de tourisme des aires protégées voisines.

Au Zimbabwe, les Groupes locaux de Conservation ont été créés en coopération avec les autorités locales et sont donc reconnus par ses dernières. Par ailleurs, la formalisation des institutions et des constitutions de ces groupes assurent leur bon fonctionnement institutionnel et en font une **plateforme de réflexion et de prise de décision légitime** pour les populations locales. A moyen et long termes, les Groupes Locaux de Conservation devraient obtenir le statut d'organismes communautaires et privilégier encore d'avantage l'investissement des communautés vivant dans et à proximité des zones clés pour la biodiversité.

En Afrique du Sud, le document d'orientation des Biodiversity Stewardships, publié par le Département des Affaires Environnementales en 2009, définit la notion et le but des Biodiversity Stewardships et résume leur fonctionnement légal et institutionnel, créant ainsi un **standard national pour l'Afrique du Sud**. Chaque province peut ensuite **adapter les procédures à ses besoins spécifiques en suivant les contraintes imposées par les lois nationales** sur les aires protégées et la biodiversité (Protected Areas Act et Biodiversity Act).



Birdlife in South Africa

La forêt des Marais de Tanoé-Ehy est située au Sud-Est de la **Côte d'Ivoire** et fait partie du « hotspot » de biodiversité de la Haute Guinée. Neuf villages situés au sein de deux districts différents font partie de la zone concernée par le projet. En 2012 et 2013, des **comités de gestion** ont été formés dans huit des neuf villages. Par ailleurs, dans chacun des deux districts, une **association supérieure** a été créée. L'étape à venir consiste à créer une **association "fédérale" supplantant ces deux associations de districts**. Afin de mettre en place leurs activités, ces différentes institutions perçoivent une aide technique et financière de la part du CSRS et de ses partenaires.

QUI ASSURENT UN MECANISME DE PRISE DE DECISION EFFICACE

Frontière entre la Namibie et l'Afrique du Sud. Comme mentionné ci-avant, le PTAA est géré par un Conseil de Gestion Mixte. Cependant, ce conseil a simplement un rôle stratégique et ne cherche pas à mettre en place des outils de coordination transnationale sur le terrain. Ce rôle revient plutôt au Comité de Gestion du Parc qui suit la **Stratégie de Coopération du Parc, outil mis en place pour assurer la bonne coordination des décisions prises au sein du PTAA**. Le Conseil de Gestion mixte a approuvé la Stratégie de Coopération du Parc, ce qui rend la prise de décision beaucoup plus efficace sur le terrain ; une fois que le Comité de Gestion prend une décision, elle peut être presque immédiatement appliquée dans le parc.

En Namibie, dans la réserve du NamibRand, **les directeurs votent chaque année un programme de gestion de l'environnement** qui comprend également un programme de développement touristique et de zonage des terres. Le travail du directeur de la réserve et du personnel en charge de la gestion du parc se base ensuite sur les objectifs définis dans ces programmes, dans la limite du budget annuel approuvé par la direction de la réserve.

Au Rwanda, les coopératives de femmes sont maintenant reconnues dans la structure de gestion des parcs comme le sont les groupes de rangers, d'artisans, d'apiculteurs, etc. Ces différents groupes sont impliqués dans la gouvernance des parcs et sont **consultés dès qu'une décision les concerne directement**.

Au Zimbabwe, les différentes institutions mises en place dans la région des montagnes Chimanimani et Nyanga ont des rôles et responsabilités bien définis qui ont permis de mettre en place une gestion

efficace des Zones Clés pour la Biodiversité par les autorités locales, les communautés et des organisations de la société civile. De plus, des réseaux se sont créés entre les Groupes Consultatifs de Gestion et ont permis à leurs membres de **partager des savoirs et informations utiles à l'amélioration de la gestion des ressources**. Grâce au programme de renforcement des capacités mis en place par Birdlife Zimbabwe, les membres du Groupe Consultatif de Gestion ont également appris à utiliser des **moyens mis à leur portée par leurs propres institutions pour promouvoir la coopération au sein des Zones Clés pour la Biodiversité à un niveau exécutif élevé**.



Formations de terrain, au Zimbabwe, avec Birdlife

En Afrique du Sud, chaque site de Biodiversity Stewardship – que ce soit un milieu protégé ou une réserve – est **dirigé par une institution élue par les propriétaires des terres** sur lesquelles il le site est établi. Chaque site doit également **soumettre son plan de gestion à un audit annuel**. Ces plans de gestions sont à la fois financés par des institutions gouvernementales et des organisations de conservation non-gouvernementales.

En Côte d'Ivoire, les comités de gestion de chaque village appliquent les décisions prises par les deux associations de districts tandis que l'association fédérale, une fois créée, sera en charge des orientations stratégiques de la zone toute entière. Les associations de districts sont constituées des membres des conseils des comités villageois et l'association fédérale sera, elle, constituée des membres du conseil des deux associations de districts. Cette **association fédérale sera l'organe de gestion officiel de la forêt** des Marais de Tanoé-Ehy et sera en contact direct avec le gouvernement ivoirien et les autres organisations ayant un lien avec la forêt. Elle définira les actions de conservation de la forêt et sera en charge de la levée de fonds.

VISION A LONG TERME

Frontière entre la Namibie et l'Afrique du Sud. Pour qu'un projet fonctionne à long terme, il faut qu'il soit financièrement viable. Les premières années après sa création, le PTAA était intégralement financé par les gouvernements sud-africain et namibien. Grâce aux efforts constants du personnel sur le terrain, de nombreux autres partenariats ont été créés. Des partenariats financiers ont été mis en place avec des institutions comme la GIZ, la Fondation Peace Parks, le département sud-africain des affaires environnementales et l'association Honorary Rangers. Ces partenariats ont largement contribué au développement du PTAA au cours des trois dernières années. De plus, grâce au développement de la Stratégie Commune des Parcs et de son plan de co-gestion touristique, des activités telles que des excursions en kayak ou à vélo dans le parc ont aidé à **faire du PTAA une aire protégées financièrement fiable**.

En Namibie, en rejoignant la réserve, les propriétaires du NamibRand remettent la gestion de leurs terres à l'association de la réserve et en bénéficient financièrement et logistiquement. Bien qu'ils doivent se plier à certaines règles, il y a des avantages certain à la gestion commune de leurs terres plutôt qu'individuelle. C'est le cas pour les activités touristiques par exemple. En plus de ces **bénéfices de conservation et de gestion**, les propriétaires du NamibRand touchent une **indemnité pour l'utilisation de leurs terres**. A ce jour, il s'agit d'une somme mineure (60 centimes par hectare) mais elle s'ajoute au remboursement de la taxe foncière payée par l'association de la réserve.

Au Rwanda chaque année, un contrat est signé entre les autorités en charge de la gestion des parcs et les coopératives de femmes afin **d'assurer la participation et l'implication actives des femmes sur le long terme**.

La conservation à long terme des Zones Clés pour la Biodiversité du **Zimbabwe** dépend largement de l'implication et de la coopération entre les acteurs concernés par la gestion de ces zones et en particulier de l'intégration des communautés locales. Birdlife Zimbabwe a justement formé ces communautés à **gérer leurs ressources durablement et à financer leur conservation**. Il est prévu que Birdlife continue d'aider ces communautés financièrement et techniquement quelques temps encore, jusqu'à ce qu'elles soient totalement indépendantes.

En Afrique du Sud, le fonctionnement des Biodiversity Stewardships repose sur l'implication des propriétaires pour la gestion des terres et sur le gouvernement sud-africain pour soutenir le projet. Cependant, de nombreuses terres sont également utilisées à des fins commerciales et permettent aux propriétaires de dégager des profits. Pour **assurer la bonne gestion financière des terres placées sous Biodiversity Stewardship**, un audit annuel et indépendant contrôle les comptes de chaque propriété ainsi que la **satisfaction et les besoins de chaque propriétaire**. La plus grande incertitude des Biodiversity Stewardships est leur soutenabilité financière à long terme. Des modèles sont actuellement mis en place par Birdlife pour répondre à ce défi.

Côte d'Ivoire. La mise en place du projet est basée sur l'implication des communautés locales, des institutions gouvernementales et de diverses ONG et institutions internationales. L'organisation des communautés est un élément majeur du projet, le but étant qu'elles deviennent des interlocuteurs solides pour les ONG et institutions gouvernementales. Pour ce faire, des ateliers de renforcement de capacités et des activités d'échanges sont organisés, afin de mener petit à petit les populations à devenir indépendantes dans les activités qu'elles mènent. Un autre aspect majeur du projet est la sensibilisation des communautés à la notion de durabilité.



Le financement futur du projet devra d'ailleurs être assuré par la conservation de la forêt des Marais de Tanoé-Ehy (renforcement des revenus actuels issus de la conservation ainsi qu'une rémunération grâce au mécanisme REDD+).

Un effort particulier sera fait afin que les **partenaires actuels** du projet maintiennent, voire augmentent, leur participation et **de nouveaux partenaires nationaux et internationaux** seront invités à les rejoindre. Cependant, les communautés devront absolument réaliser que l'avenir de la forêt est d'abord entre leurs mains.

CONCLUSION

D'une approche traditionnelle exclusive et répressive, les aires protégées ont évolué vers une nouvelle approche moderne et adaptée aux exigences de notre époque. Les six illustrations évoquées dans ce travail, prouvent qu'il est aujourd'hui possible et nécessaire pour les aires protégées de s'adapter aux exigences de leur époque ; vision supranationale, motivation financière, intégration des femmes et des communautés locales en général sont autant d'éléments à intégrer pour assurer la bonne gouvernance des aires protégées et en faire un outil efficace de conservation.

Les aires de conservation transfrontalières ont montré que **la conservation peut et doit se faire au-delà des frontières politiques des Etats**. Pour ce faire, il est essentiel que les Etats concernés s'accordent sur l'application de leurs politiques et lois au sein de l'aire concernée et coopèrent au sein d'institutions communes. L'exemple du PTAA prouve que cette coopération est possible.

Il est possible de gérer durablement de vastes réserves privées sans le financement de donateurs ou de gouvernements. La mise en place d'un **bon système de gouvernance et la redistribution de bénéfices** (même indirects et abstraits) est cependant nécessaire pour inciter les acteurs privés à participer à un projet de conservation. Ces bénéfices pourront les inciter à préserver les ressources de leurs terres et à les utiliser durablement tout en en tirant des bénéfices - grâce à l'écotourisme ou le tourisme de luxe avec un faible impact sur l'environnement, par exemple. Enfin, **la consultation et l'information de tous les acteurs impliqués** dans le projet sont essentielles pour assurer le succès d'initiatives privées de conservation comme le NamibRand.

Impliquer les femmes dans la gestion des ressources est essentiel pour assurer la conservation durable des aires protégées. Au sein des communautés, les femmes en particulier sont à même de s'engager dans des projets de conservation à condition que l'opportunité leur soit offerte, grâce à de la ségrégation positive par exemple. Le **rôle joué par les ONG** pour impliquer les communautés et faire le lien entre ces communautés et le gouvernement est essentiel.

La bonne gestion des Zones Clés pour la Biodiversité dépend de la coopération entre les acteurs concernés par la conservation de ces zones. Le **développement de mécanismes institutionnels pour chaque site** est essentiel pour mener à bien

des programmes de conservation et pour comprendre et souligner les lacunes de chaque site. Une **approche collaborative de la conservation** permet de partager plus d'informations et de savoirs sur les bonnes pratiques de gouvernance, limite les conflits entre les parties impliquées et permet d'impliquer les communautés locales dans la gestion des ressources.

Les **Biodiversity Stewardships** peuvent contribuer avec succès à la conservation d'environnements importants pour la protection des oiseaux et utilisés à des fins agricoles ou touristiques. L'on se souviendra sans doute de cette démarche en Afrique du Sud comme d'une **approche innovante et efficace de gouvernance**. Elle pourrait également être adaptée à d'autres contextes nationaux.

La conservation communautaire peut s'avérer très efficace si les **communautés locales** sont **engagées et informées**. Cet engagement est possible à condition que les communautés concernées ne sentent pas d'incompatibilité entre leurs aspirations de développement et les projets de conservation de leur environnement.

Retrouvez ces témoignages et leurs auteurs en détail sur www.papaco.org

Conservation ou développement ? Quelle gestion des ressources naturelles et économiques des aires protégées africaines ?

Directions 3 et 6 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

Alasdair Harris, Madagascar - Martial Kouderin, Bénin - Sakhile Nsukwini, Afrique du Sud - Tom Okello, Ouganda - Ravaka Ranaivoson, Madagascar

INTRODUCTION

Les aires protégées peuvent être une source de développement pour l'Afrique et peuvent aider à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement via l'approvisionnement en nourriture et en eau, la création d'activités économiques et d'emplois (notamment grâce aux activités touristiques qui représentent 2,8% du PIB du continent en 2012), leur apport au milieu agricole et à l'exploitation forestière. Cependant, pour garantir l'apport des aires protégées au développement, il est nécessaire de répondre aux pressions qui les menacent, à la fois de l'extérieur et de l'intérieur, telles que l'exploitation minière, l'agriculture et

l'urbanisation. De plus, leur rôle est incomplet si chaque pays n'inclut pas de programme de développement dans ses programmes de gestion des AP. Et inversement, les paiements pour services écosystémiques (marché carbone et autres programmes de compensation financière pour la biodiversité) des secteurs miniers et de diverses infrastructures de développement peuvent participer à l'optimisation de la conservation.

Il est essentiel que les entrepreneurs et décideurs nationaux et locaux mettent en place des plans, des politiques et des directives efficaces pour assurer l'équilibre entre conservation et développement. La mise en place de ces outils doit être participative afin que tous les acteurs concernés par la conservation des AP les comprennent et les utilisent efficacement. De plus, la valeur des AP doit être évaluée et y être incluse afin que les options de conservation et de développement puissent être comparées équitablement.

Les cinq histoires africaines présentées dans ce travail tentent de répondre à un des enjeux du Congrès Mondial des Parcs de Sydney : redéfinir le rôle des AP au sein des problématiques économiques et sociales. Elles illustrent de nouveaux modèles et de nouvelles approches de la conservation qui minimisent les impacts du développement sur la conservation et promeuvent le développement par la conservation dans 4 pays : en Afrique du Sud, au Bénin, en Ouganda et à Madagascar. Ces histoires sont la preuve que la distribution de revenus économiques aux acteurs impliqués dans la conservation – les communautés vivant à proximité des AP en particulier – peut participer à l'efficacité des politiques de conservation en Afrique.



Communautés dans le parc Hluhluwe-iMfolozi

En Afrique du Sud, les communautés vivant à proximité du Parc Hluhluwe-iMfolozi (voir photo page précédente) ne bénéficient pas de l'existence du parc économiquement car elles sont exclues de sa gestion et des activités touristiques mises en place. Si elles avaient été mieux intégrées elles auraient pu bénéficier de revenus issus des activités du parc et de plus d'opportunités d'emplois.



Au Bénin, l'initiative de la vallée du Situnga a été lancée en réponse à la pression humaine exercée sur cette zone riche en biodiversité

mais située à quelques dizaines de kilomètres de la capitale économique du pays. En a résulté la création d'une réserve communautaire gérée par les communautés locales où des activités génératrices de revenus sont offertes en alternative à l'exploitation irraisonnée des ressources naturelles.

Au sud-est de **Madagascar**, l'approche multidisciplinaire de la conservation marine et de la réduction de la pauvreté des communautés côtières utilisée par l'ONG Blue Venture a permis la création de la plus grande aire marine protégée communautaire du pays. Elle a aussi changé la manière dont est gérée la pêche en établissant des entreprises durables d'aquaculture et d'écotourisme. Enfin, cette approche a instauré de nouvelles sources de financement et de promotion de la conservation marine.

En Uganda, des réserves de pétrole et de gaz ont été découvertes dans la région du rift albertin, la région la plus riche du pays en termes de biodiversité. Les autorités en charge de la gestion des AP travaillent depuis avec les autorités en charge de la gestion des ressources naturelles mais aussi avec des compagnies pétrolières afin d'atteindre un équilibre critique entre exploitation des ressources pétrolières et conservation de la riche biodiversité de la région.

A Andasibe, Madagascar, les communautés vivant aux alentours du parc national de Mantadia se sont vues attribuer une part des revenus du parc mis au profit de projets de développement locaux. Afin de

reproduire ce succès à plus grande échelle, il est nécessaire de développer des outils permettant d'identifier des mesures intégrant à la fois des priorités de développement et de conservation en impliquant les acteurs concernés au niveau local, régional, national et international. Ces outils incluent l'évaluation de la valeur des ressources naturelles et l'utilisation de cette valeur dans les politiques économiques nationales.

Ces histoires révèlent que la conservation d'aires terrestres et marines participe activement au développement local grâce à la création d'emplois, l'augmentation des revenus des ménages, l'amélioration de la sécurité alimentaire, etc. De tels accomplissements sont le fruit de nouvelles approches de conservation utilisant de nouveaux outils de développement et impliquant tous les acteurs concernés par la préservation de l'environnement dans les processus de planification et d'application des politiques visant à limiter l'impact du développement sur la conservation des aires protégées.

Faire le choix d'activités conciliant développement et conservation et impliquer l'ensemble des acteurs sont deux éléments essentiels de la réussite des projets de conservation en Afrique.

Dans **le PHi en Afrique du Sud**, l'écotourisme aide à améliorer les conditions de vie des communautés locales en augmentant les revenus des ménages. Le PHi est une zone dans laquelle la conservation est pratiquée depuis une centaine d'années et bénéficie d'une très riche biodiversité (elle abrite notamment la plus grande population mondiale de rhinocéros blancs). Pour que les politiques de conservation des aires protégées soient efficaces, il est nécessaire que les communautés résidant dans ou à proximité de ces aires se sentent concernées par la conservation. La participation des communautés aux activités éco-touristiques semblent être un indicateur pertinent de leur **implication dans les activités de conservation** et donc dans la durabilité de ces activités. L'attitude générale des communautés à l'égard du tourisme peut être améliorée par des **benefices – concrets ou non – que ces populations reçoivent quand elles sont impliquées**. Or, ces populations sont trop souvent exclues de la planification et de la gestion des ressources naturelles des aires protégées.

Il est important de prendre en compte les divers groupes de chaque communauté qui peuvent avoir des priorités et incitations différentes. C'est le cas des communautés de la **vallée du Sitatunga au Bénin**, où **les intérêts de chaque groupe sont pris en compte indépendamment** : les jeunes se réunissent en clubs "Connaître et protéger la nature" où ils sont sensibilisés à la valeur de la nature ; les anciens chasseurs participant à des actions de suivi écologique et deviennent guides naturalistes ; les femmes se chargent de l'accueil et du logement des visiteurs ; et les autorités locales ont établi un cadre de gestion de développement local basé sur la conservation. Cette approche différenciée a permis de limiter la dégradation de l'environnement de la Vallée du Sitatunga tout en améliorant la qualité de vie des communautés. Dix ans après le début du projet, les résultats sont nettement visibles.

A Madagascar, le travail de l'ONG Blue Venture sur la pêche à petite échelle a participé à la création d'aires marines protégées. Bien que les AMP jouent un rôle essentiel pour le support des écosystèmes et pour laisser les stocks halieutiques se reformer, elles sont souvent trop formelles et établissent des restrictions trop lourdes pour les populations côtières. Pour les communautés qui ne sont plus autorisées à accéder aux ressources marines des nouvelles AP, il est clair que ces zones ne sont pas instaurées en priorité pour répondre aux besoins des populations locales. Le coût de l'interdiction de la pêche dans les AP représente un lourd fardeau pour les populations locales et n'est que très lentement compensé par les avantages de la conservation. De cette situation résulte souvent un conflit entre exigences de développement local et nécessité de conservation.

En travaillant avec les populations côtières à Madagascar, l'ONG communautaire Blue Ventures promeut l'alternance entre périodes de pêche et de prohibition. Grâce à de courtes périodes d'interdiction de la pêche, les ressources peuvent se renouveler, ce qui **profite à la fois à la conservation et aux communautés car les pêches sont meilleures** lorsque la prohibition est levée. L'appui des communautés à la conservation est alors garanti au sein d'aires de conservation gérées par les communautés et instaurant des prohibitions provisoires ou permanentes selon les espèces, au plus grand profit de la conservation.



Pêcheurs locaux à Madagascar

De plus, répartir équitablement les bénéfices de la conservation entre les différentes parties optimise leur participation

Comme mentionné plus haut dans l'exemple du **PHI en Afrique du Sud**, l'écotourisme est parfois vu comme un outil alliant conservation et développement. D'un point de vue conversationniste, il est attendu de l'écotourisme qu'il ne soit pas dommageable pour l'environnement et qu'il permette de financer la création et la gestion d'aires protégées. En revanche, d'un point de vue communautaire il est vu comme un support financier pour le développement local. La perception négative de l'écotourisme dans les AP vient souvent de l'inégalité de distribution des revenus et des tensions entre le personnel du parc et les populations. **Pour que l'écotourisme participe au développement durable des zones de conservation, il est important de s'assurer de l'équité du partage des revenus qu'il génère.**

Pour concilier conservation et développement, il est nécessaire de comprendre la valeur culturelle que les communautés attachent aux ressources naturelles.

Au Bénin, la **gestion communautaire des ressources naturelles de la vallée du Sitatunga est basée sur des lois coutumières**. En raison de leur taux élevé d'analphabétisme, les populations locales sont réticentes à formaliser les règles de gestion des ressources car elles ne pourraient pas pleinement apprécier le contenu des textes. Cette expérience souligne que l'absence de formalisation légale n'est pas toujours une faiblesse car les communautés accordent parfois plus d'importance à un accord traditionnel qu'à un accord formel. C'est le cas de la Vallée du Sitatunga où les chasseurs, avec l'appui de CREDI-ONG, ont conclu un accord avec la

divinité « Ogou », dieux du fer, leur interdisant de chasser dans la zone désignée par le plan de la gestion de la réserve. Ainsi, les communautés sont impliquées dans la gestion et la conservation des ressources de la vallée.

Enfin, la notion de développement doit être comprise et promue comme non-dommageable pour l'environnement.

Les gouvernements nationaux gagnent à travailler en coopération avec les acteurs du développement afin d'assurer que les activités de développement ne sont pas ou peu dommageables pour l'environnement. C'est le cas en **Ouganda** où des réserves de pétroles ont été trouvées dans le parc national des chutes Murchison. Les autorités en charge de la gestion de cette AP ont travaillé en coopération avec les acteurs concernés par le problème et ont rédigé un guide destiné aux compagnies pétrolières afin de **limiter l'impact des activités d'exploration et d'exploitation sur l'écosystème du parc**. Ceci implique la revue des zones écologiques importantes, la mise en place d'un suivi journalier des activités minières, la restauration des sites d'exploitation, etc. Des recherches ont aussi été menées en coopération avec WCS afin d'évaluer l'impact de ces activités sur les comportements de certaines espèces clés. Les compagnies pétrolières payent chaque jour un droit d'entrée dans le parc, comme tous les visiteurs, et financent une étude de la biodiversité du parc. Ainsi, la phase d'exploration a pu être conduite sans impact négatif sur la biodiversité du parc.



Réconcilier Nature et Développement en Ouganda, un pari difficile

En plus des gros projets de développement tels ceux des industries extractives, la biodiversité est menacée par diverses pressions anthropiques liées à la pauvreté (culture sur brûlis, braconnage, production de charbon, etc.). Les populations concernées ne sont souvent pas suffisamment

informées de la valeur des ressources naturelles et ne s'impliquent pas pour leur protection. Il semble donc important d'évaluer la valeur économique de la nature et de l'utiliser comme instrument de lobby. La valeur économique des aires protégées inclue à la fois valeur à court, moyen et long termes selon que les ressources sont conservées ou exploitées. L'évaluation économique doit donc considérer les avantages et inconvénient des deux possibilités et sert à choisir **la meilleure option entre conservation et développement**, à mettre en place une compensation adaptée, à identifier les acteurs concernés par les activités de conservation et de développement, à définir les stratégies et politiques de conservation et de développement. De plus, inclure cette valeur économique dans le système de comptabilité nationale pourrait sensibiliser les citoyens - des populations aux autorités nationales - à la valeur de la conservation. A **Madagascar**, de nouvelles initiatives émergent autour des aires protégées et promeuvent la valorisation économique des ressources naturelles : allocation d'une partie des revenus du parc (50% des bénéfices sur les entrées) au financement de projets de développement locaux (dans le parc national de Mantadia), mise en place d'une ceinture verte –



zone de développement et de conservation communautaire – autour de différents parcs, notamment celui de Makira. Répliquée à grande échelle, cette évaluation pourrait participer à l'amélioration de la conservation des 6 millions d'hectares d'aires protégées malgaches.

CONCLUSION

Concilier objectifs de développement et de conservation est un défi que chaque pays peut surmonter en considérant la valeur que les communautés attachent à leur environnement et à leurs besoins de développement social. Ces informations aideront les gestionnaires des parcs à mettre en place divers projets conciliant conservation et développement et à définir la meilleure manière de présenter ces projets.

Les objectifs de conservation de chaque AP peuvent être atteints grâce à la valorisation de savoirs traditionnels et grâce à l'intégration, dans chaque projet de conservation, de bénéfices économiques, sociaux et culturels pour les communautés locales. Pour mettre en place une approche de la conservation répliquable dans plusieurs régions d'Afrique, il est nécessaire de mettre en place des outils communautaires souples et efficaces.

Il est très important aussi de considérer le coût d'opportunités payé par les communautés lorsqu'elles doivent mettre fin à leurs activités d'exploitation des ressources dans une aire protégée. Les programmes de conservation doivent être adaptés aux intérêts des populations pour les inciter à adopter des pratiques de conservation efficaces et ayant un sens économique pour ces communautés.

Une stricte utilisation des outils et directives mis en place par tous les acteurs concernés peut aider à

réduire les dommages de certains programmes de développement sur la conservation. Dans le cas de projets mis en place par des industries extractives, par exemple, assurer le respect des règles d'extraction, effectuer des contrôles régulièrement et organiser des réunions entre les différentes parties impliquées permet de minimiser les conflits entre ces activités et la conservation de la biodiversité des AP concernées.

Ni la conservation ni le développement ne sont optionnels ; ces deux secteurs peuvent être associés à condition que tous les acteurs impliqués comprennent pleinement leur intérêt à conserver la biodiversité. Quels sont les intérêts de chacun à la fois dans la conservation et dans le développement ? Comment chacun peut-il participer aux différents projets et en bénéficier ? La valorisation économique des aires protégées permet d'apporter une réponse à ces diverses questions.

Retrouvez ces témoignages et leurs auteurs en détail sur www.papaco.org



La participation de ces 22 champions au Congrès Mondial des Parcs est financée par l'Agence française de Développement, la Fondation internationale pour le Banc d'Arguin et le projet BIOPAMA (Union Européenne)



Ne ratez pas nos trois principaux side-events au WPC

Vendredi 14 Nov – 17.30 à 20.00 - Playfair R. 2
La nuit Africaine ! Une rencontre informelle pour se connaître et échanger sur le futur des aires protégées d'Afrique.

Samedi 15 Nov - 18.00 à 20.30 - Hall 4A2
Gouvernance des AP en Afrique: des exemples réussis de bonne gouvernance sur le continent.

Mardi 18 Nov - 12.00 à 13.30 - Hall 3A1
Résultats de Conservation: des succès de la conservation issus du terrain

NAPA – CONTACTS

geoffroy.mauvais@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
marion.langrand@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
Chargée de programme - Liste Verte et Congrès Mondial des Parcs
Appui à l'organisation du Congrès Mondial des Parcs

leo.niskanen@iucn.org
christine.mentzel@iucn.org
houssein.rayaleh@iucn.org

UICN-ESARO (Afrique Est/Sud)
Coordination Programme Aires de Conservation et Diversité des Espèces – CASD
Chargée de programme BIOPAMA – Patrimoine Mondial
Conseiller technique – Programme UICN de gestion de la Biodiversité - IGAD

bora.masumbuko@iucn.org
youssof.diedhiou@iucn.org
lacina.kone@iucn.org
thomas.bacha@iucn.org
arsene.sanon@iucn.org

UICN-PACO (Afrique Ouest/Centre)
Chargée de programme Climat
Chargé de programme Patrimoine Mondial
Chargé de programme – Appui aux ONG et aux collectivités
Coordinateur du volet renforcement des capacités (PPI) – Appui aux ONG – Afrique Centrale
Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG – Afrique de l'Ouest

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN

